



Appel à projets

ECOPHYTO II



Ensemble, réduisons l'utilisation des phytosanitaires.

En lien avec le Plan national Ecophyto II, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie soutient les projets collectifs visant à réduire l'utilisation des phytosanitaires.

Quelles sont les actions soutenues ?

Sont principalement visés des projets collectifs reposant sur :

- des actions d'animation, d'ingénierie, de conseil, d'appui technique, d'études, de formations, d'expérimentation, de communication ;
- des investissements concourant au développement de filières moins consommatrices d'intrants.

A qui s'adresse cet appel à projets ?

- Aux groupes d'agriculteurs
- Aux acteurs des filières économiques
- Aux collectivités locales
- Aux organismes de développement agricole

Quels sont les engagements de l'agence de l'eau ?

2 millions d'euros mobilisés en 2016 !

L'attribution d'aides peut atteindre 50% des dépenses éligibles.



ECOPHYTO II



Ensemble, réduisons l'utilisation des phytosanitaires.

Quel est le calendrier de l'appel à projets ?

Ouverture de l'appel à projet :

20 juin 2016

Date limite de dépôt des dossiers :

15 septembre 2016

Examen des projets :

septembre à octobre 2016

Décision de financement :

novembre 2016

Où trouver les documents téléchargeables ?

Les documents sont consultables et téléchargeables sur le site www.eau-artois-picardie.fr

-> rubrique Ecophyto II

Pour plus d'informations :

Sébastien LABRUNE

s.labrunes@eau-artois-picardie.fr

Comment faire acte de candidature ?

Les dossiers finalisés devront parvenir à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en priorité sous format dématérialisé à l'adresse suivante :

demandepf@eau-artois-picardie.fr

ou

sous format papier à :

Agence de l'Eau Artois-Picardie

Appel à projets Ecophyto II

200, rue Marceline

Centre tertiaire de l'Arsenal

BP. 80818 - 59508 DOUAI CEDEX

